## RÉGIE DE L'ÉNERGIE

## PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

No: R-4091-2019

HYDRO-QUÉBEC, personne morale de droit public légalement constituée en vertu de la *Loi sur Hydro-Québec* (RLRQ, c. H-5), ayant son siège social au 75, boul. René-Lévesque Ouest, dans les cité et district de Montréal, province de Québec, H2Z 1A4,

Demanderesse

DEMANDE DU DISTRIBUTEUR RELATIVE À LA CONVERSION DU RÉSEAU AUTONOME D'INUKJUAK À L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

## **AFFIRMATION SOLENNELLE**

Je, soussignée, **LOUISE TRÉPANIER**, chef – Tarification pour Hydro-Québec Distribution, au 2, Complexe Desjardins, 24è étage, en la ville de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

- 1. La présente demande (dossier R-4091-2019) a été préparée en partie sous ma supervision et mon contrôle;
- 2. J'ai une connaissance personnelle des faits relatifs à la tarification allégués dans la présente demande;
- 3. Tous ces faits allégués sont vrais.

Et j'ai signé à Montréal, Québec, le 4 juillet 2019

(s) Louise Trépanier

\_\_\_\_\_

LOUISE TRÉPANIER

Déclaré solennellement devant moi à Montréal, le 4 juillet 2019

(s) Josée Gagnon

1 / 0 // 100

Josée Gagnon #150 462 Commissaire à l'assermentation pour le Québec